

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 25 juin 2018
Séance du 22 mai 2018

28 Structures « Petite enfance » - règlement de fonctionnement - modifications

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. ABBADI
M. ATAKAYA
Mme MOUSSATEN
Mme BARBETTE
Mme MEHADJI
M. AKABLI
M. MONTES
M. BOUADDI
Mme M'BAYE-DIAO
M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :
Pouvoir à :

M. LEMAIRE
Mme FOURRIER-CESBRON
M. CABARET
M. DEME
M. MARTIN
M. BOUKHACHBA
Mme SAVAS
M. BELMHAND
Mme JAJAN
M. BOULHAMANE
Mme SOKOLONSKI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ASSAMTI	1

■ **Rapport de présentation :**

Madame Mariline DUHIN, conseillère municipale déléguée, expose :

Afin d'adapter au mieux les modulations horaires des structures de la petite enfance et en particulier de la Crèche Familiale, le règlement de fonctionnement des structures doit être, à nouveau, modifié. L'article III fait donc l'objet d'une modification en ce sens.

Par ailleurs, la fusion de la Crèche Collective des Petits Loups avec la Halte Jeux des Petits Loups en un multi accueil, dès septembre 2018, nécessite l'adaptation des articles VI, VII et VIII à ce nouveau fonctionnement.

A la demande des services de PMI et de la CAF, d'autres ajustements et mise en conformité à la réglementation et aux engagements conventionnels sont également proposés (dispositions financières relatives à l'accueil des enfants en situation de handicap, enfants accueillis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et remplacement du service CAFPRO par le service CDAP – article X.

maintenant !

Enfin, les récentes dispositions relatives aux vaccinations (loi du 20 décembre 2017) applicables au 1^{er} janvier 2018 doivent apparaître dans ce règlement. Les certificats de non contagion ne peuvent plus être demandés aux parents – article XI.

Vous noterez également la modification des montants plafond et plancher de la CAF pour 2018 (annexe 2).

Il vous est donc proposé d'approuver ces nouvelles modifications du règlement de fonctionnement.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 22 mai 2018,
Vu le règlement des structures « petite enfance » ci-annexé,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement des structures petite enfance, tel que précisé dans l'exposé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 02.07.18
et publication ou notification le 02.07.18
affiché le 26.06.18
CREIL, le 02.07.2018

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 26/06/2018

SLO

ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625028-DE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]